

UN AN PLUS TARD, QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES* ENTRÉS SUR UN DISPOSITIF DE FORMATION DE LA RÉGION ET DE PÔLE EMPLOI ?

*Stagiaires demandeurs d'emploi entrés en formation professionnelle continue en 2019 et interrogés 12 mois après leur formation



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



En bref

Les Pays de la Loire, qui enregistrent l'un des taux de chômage les plus faibles de France, sont également une région où les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement. Partant du constat que les publics peu qualifiés et éloignés de l'emploi accèdent peu à la formation, malgré les opportunités d'emploi auxquelles elle prépare, le volet formation du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PACTE) est venu renforcer l'Offre de Formation de la Région et de Pôle emploi.

Depuis 2019, le Cariforef des Pays de la Loire est missionné pour mener l'évaluation du PACTE régional. Des interrogations successives sont menées auprès des stagiaires sortant de formation six mois et douze mois après leur sortie afin de mesurer les impacts de cette politique en termes d'insertion professionnelle.

En 2020, l'épidémie de Covid-19 et les mesures prises en France et en Pays de la Loire pour endiguer cette propagation ont eu des impacts forts sur l'économie. L'emploi salarié et l'intérim ont chuté et les créations d'entreprises se sont repliées.

Les travaux qui font suite portent sur la situation douze mois après la sortie de formation d'anciens stagiaires entrés en formation en 2019. Dans les faits, 94% de ces stagiaires ont atteint ces douze mois après le 15 mars 2020, soit à partir du 1^{er} confinement. Les résultats en termes d'insertion dans l'emploi sont donc nettement impactés par la situation économique particulière en cette période.

Cette étude révèle que douze mois après être sortis de formation, 56% des anciens stagiaires sont en emploi, soit 3 points de plus qu'à six mois. Un an plus tôt, le taux d'insertion dans l'emploi à douze mois atteignait 69%. L'insertion dans l'emploi diffère selon l'objectif de la formation suivie. Elle est de 34% douze mois après la sortie d'une formation « Remise à niveau, découverte métiers », 60% après une formation « Mise à jour des compétences », 65% après une formation « Obtention d'une qualification », 70% après une formation « Accès direct à l'emploi » et 73% après une formation « Création – reprise d'entreprise ».

De nombreux facteurs jouent un rôle dans l'insertion en emploi (âge, niveau de qualification et ancienneté dans la recherche d'emploi) qui caractérisent le public PIC, et il semble qu'ils perdurent, du moins pour cette cohorte. Si on se concentre sur les dispositifs dont l'objectif est l'accès à l'emploi, 64% du public PIC est en emploi douze mois après la sortie de formation et 68% pour le public non PIC. Rappelons qu'à six mois, 59% du public PIC de ces dispositifs étaient en emploi et 64 % du public non PIC.

Si les apports de la formation sont indéniables pour les personnes ayant retrouvé un emploi douze mois plus tard, il faut toutefois relever que plus d'un ancien stagiaire sur cinq est toujours sans emploi et en recherche d'emploi à cette même échéance. Ils sont nombreux à évoquer le confinement et la crise sanitaire, leur état de santé ou encore des problèmes de mobilité pour expliquer leurs difficultés de retour à l'emploi.

Si on s'intéresse aux caractéristiques de ces demandeurs d'emploi on retrouve deux types de profil. Une partie d'entre eux sont plus fréquemment issus d'une formation de type « Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration d'un projet professionnel, découverte des métiers ». Dans ce cas, ils ont les caractéristiques des stagiaires de cet objectif. Ils sont plus jeunes et plus souvent éligibles au PIC. L'autre partie de ces demandeurs d'emploi est proportionnellement plus âgée que les autres stagiaires : 20% ont plus de 50 ans contre 14% pour l'ensemble des stagiaires.

Sommaire

Que deviennent les stagiaires entrés sur un dispositif de formation de la Région et de Pôle emploi ?

- 1.** Évaluation globale – p 5
- 2.** Zoom objectif « Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration du projet professionnel, découverte des métiers » – p 13
- 3.** Zoom objectif « Création et reprise d'entreprise » – p 16
- 4.** Zoom objectif « Obtention d'une qualification » – p 19
- 5.** Zoom objectif « Accès direct à l'emploi » – p 23
- 6.** Zoom objectif « Mise à jour des compétences » – p 26

Annexe : Méthode et définition des objectifs – p 29



ÉVALUATION GLOBALE

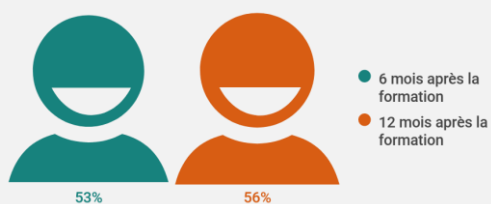
L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ANCIENS STAGIAIRES DE FORMATION 6 mois vs 12 mois

Similitudes

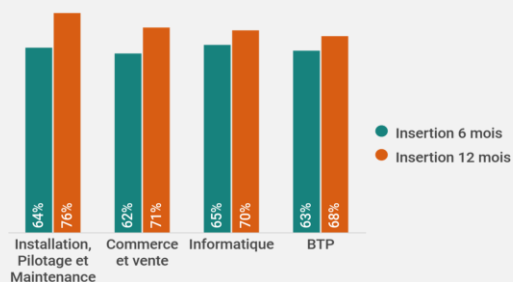
&

Divergences

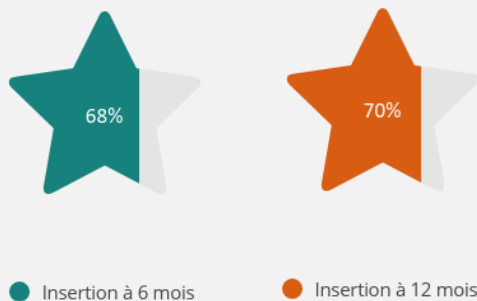
Tous dispositifs et tous publics confondus, l'insertion dans l'emploi évolue très peu



Une hausse de l'insertion en emploi dans tous les domaines



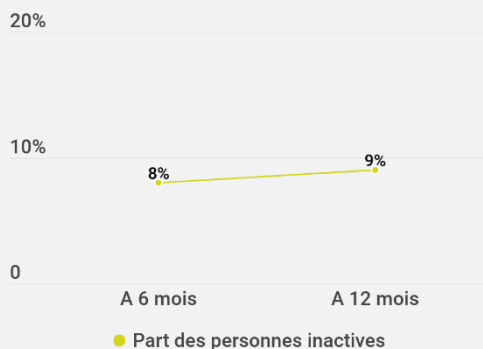
Insertion record pour les dispositifs d'accès direct à l'emploi



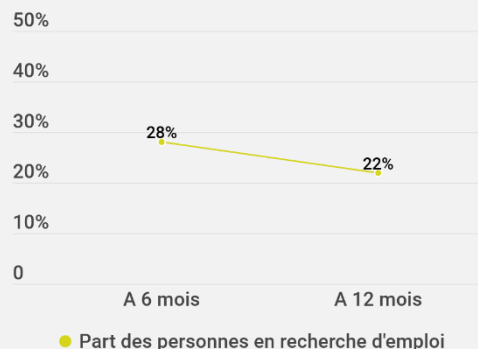
Un taux d'accès à l'emploi* en augmentation



Une part quasi stable des personnes sans emploi et ne recherchant pas d'emploi



Une part des personnes sans emploi en recherche d'emploi en baisse



L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ANCIENS STAGIAIRES DE FORMATION

	6 mois	&	12 mois
▶ Remise à niveau, découverte métiers	31 %		34 %
▶ Création – reprise d'entreprise	68%		73 %
▶ Obtention d'une qualification	54 %		65%
▶ Accès direct à l'emploi	68 %		70 %
▶ Mises à jour des compétences	57 %		60 %
▶ PIC	46%		48 %
▶ NON PIC	64%		68 %

Source : enquête insertion à douze mois, cohortes 2018 et 2019, Cariforef Pays de la Loire

En 2019, plus de 49 000 stagiaires sont entrés sur une formation relevant de l'Offre régionale de formation [REGION FORMATION]. La moitié d'entre eux était éligible au PIC. L'analyse qui fait suite a été réalisée à partir d'un échantillon représentatif de 3 080 stagiaires.

Un contexte particulier

En 2020, l'épidémie de Covid-19 et les mesures prises en France et en Pays de la Loire pour endiguer cette propagation ont eu des impacts forts sur l'économie. L'emploi salarié et l'intérim ont chuté et les créations d'entreprises se sont repliées.

Les travaux qui font suite portent sur la situation douze mois après la sortie de formation d'anciens stagiaires entrés en formation en 2019. Dans les faits, 94% de ces stagiaires ont atteint ces douze mois après le 15 mars 2020, soit à partir du 1^{er} confinement. Les résultats en termes d'insertion dans l'emploi sont donc nettement impactés par la situation économique particulière en cette période.

Un taux d'insertion dans l'emploi qui évolue peu après 6 mois

Douze mois après être sortis de formation, 56% des anciens stagiaires sont en emploi, soit 3 points de plus qu'à six mois. Le taux d'insertion dans un emploi salarié a diminué entre les 6 mois et les 12 mois qui ont suivi la sortie de formation, passant de 48% à 46%. En revanche, l'emploi non salarié est en hausse.

Dans le même temps, la part de personnes en recherche d'emploi a diminué passant de 28% à 22%.

Ces résultats sont nettement moins bons que pour la cohorte précédente (stagiaires formés en 2018) et ce en raison de la crise économique engendrée par la crise sanitaire. Un an plus tôt, le taux d'insertion dans l'emploi à 12 mois atteignait 69%.

Si l'on regarde le taux d'accès à l'emploi, c'est-à-dire la part des personnes qui ont connu au moins une

situation de travail d'au moins un mois, peu importe qu'elles soient en emploi au moment de leur interrogation, on constate une forte évolution entre les 6 mois et les 12 mois qui suivent la formation. Ainsi, 66% des personnes entrées en formation en 2019 avaient connu au moins un emploi d'au minimum un mois dans les 6 mois qui avaient suivi leur sortie de formation. Elles étaient 80% à avoir connu au moins un emploi dans les douze mois qui avaient suivi leur sortie de formation. Ce taux à 12 mois se rapproche de celui constaté sur la cohorte précédente où 85% des anciens stagiaires avaient connu au moins un emploi dans les 12 mois qui avaient suivi leur sortie de formation.

Insertion professionnelle six mois et douze mois après la sortie de formation – Tous dispositifs confondus

Situation des anciens stagiaires / Durée depuis la sortie de formation	6 mois	12 mois
En emploi	53%	56%
- Salarié	48%	46%
- Non Salarié	6%	10%
En formation	10%	8%
Sans emploi	35%	31%
- En recherche d'emploi	28%	22%
- Ne recherchant pas d'emploi	8%	9%
Autres	2%	4%
Taux d'accès à l'emploi ¹	66%	80%

Source : enquête insertion à douze mois, Cariforef Pays de la Loire

Une insertion différente selon les objectifs de formation

Comme à six mois, l'insertion dans l'emploi diffère selon l'objectif de la formation suivie. Elle est de 34% douze mois après la sortie d'une formation « Remise à niveau, découverte métiers » (rappelons que l'objectif initial de ces formations n'est pas le retour à l'emploi), 60% après une formation « Mise

¹ Ce taux d'accès à l'emploi se rapproche de l'indicateur d'accès à l'emploi au sens de l'indicateur FOR1 (convention tripartite FOR1) calculé par Pôle emploi. Au sens de l'indicateur FOR1, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels au moins une des situations suivantes est observée :

- Avoir déclaré une activité réduite de plus de 78h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou B le mois suivant,
- Être sorti des listes de Pôle emploi pour motif de reprise d'emploi déclarée,

- Être en catégorie E en fin de mois au cours des 6 mois,
- Avoir une Déclaration Préalable à l'embauche pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois prenant effet entre m+1 et m+6, transmise aux URSSAF ou à la MSA par un employeur (hors contrat de travail temporaire).

L'enquête réalisée ici nous permet d'identifier les personnes qui ont connu une situation de travail d'une durée supérieure ou égale à 1 mois durant les 12 mois qui ont suivi leur sortie de formation.

à jour des compétences », 65% après une formation « Obtention d'une qualification », 70% après une formation « Accès direct à l'emploi » et 73% après une formation « Création – reprise d'entreprise ».

Des difficultés qui perdurent pour le public PIC

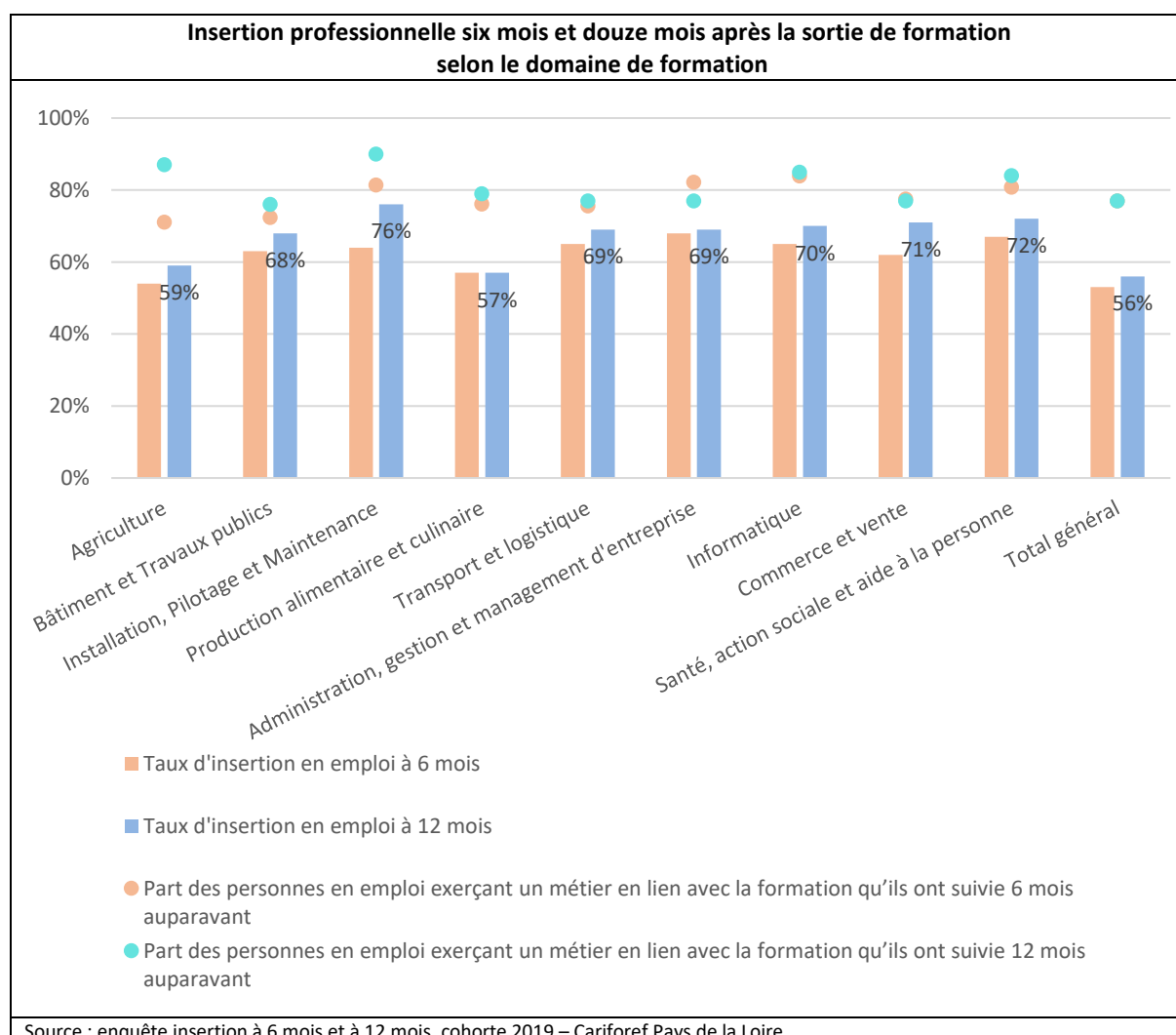
Tous dispositifs confondus, l'insertion dans l'emploi est nettement supérieure pour les publics non PIC (68%) que pour les publics PIC (48%). Attention toutefois à une lecture trop hâtive car ce constat s'explique notamment par des dispositifs différents qui n'affichent pas tous la même insertion et qui n'ont pas tous le même objectif.

Si on se concentre sur les dispositifs dont l'objectif est l'accès à l'emploi, alors l'écart en termes d'insertion se réduit drastiquement entre les deux types de publics : 64% pour le public PIC et 68% pour le public non PIC. Rappelons qu'à 6 mois, 59% du public PIC de ces dispositifs était en emploi et 64 % du public non PIC.

L'insertion dans l'emploi diffère selon le domaine de formation

Comme à 6 mois, la situation douze mois après la formation est différente en fonction du domaine de la formation suivie. Le taux d'insertion en emploi varie de 57% pour les personnes qui ont suivi une formation dans le domaine de la production alimentaire et culinaire à 76% pour celles qui ont suivi une formation dans l'installation, le pilotage et la maintenance.

Dans tous les domaines, exceptée pour la production alimentaire et culinaire, la part des personnes en emploi a augmenté au cours des 6 mois qui se sont écoulés, en moyenne de 5 points. C'est dans les domaines de l'installation, du pilotage et de la maintenance, et du commerce et de la vente qu'il a le plus augmenté (respectivement +12 points et +9 points).



La question du lien entre l'emploi occupé et la formation suivie est également intéressante. Globalement, ce lien a augmenté pour l'ensemble des domaines de formation, excepté dans le domaine de l'administration, de la gestion et du management d'entreprise. C'est dans le domaine de l'agriculture et dans celui de l'installation, du pilotage et de la maintenance que cela est le plus visible. Ainsi, 71% des personnes en emploi dans l'agriculture six mois après leur sortie de formation ont déclaré occuper un emploi en lien avec leur formation. Cette part est passée à 87% pour les personnes en emploi douze mois après leur sortie de formation. Pour le domaine de l'installation, du pilotage et de la maintenance, cette part est passée de 81% à 90%.

Une certaine stabilité dans l'emploi retrouvé

En moyenne, durant la première année qui a suivi leur sortie de formation, les anciens stagiaires ont passé 6 mois en emploi et 3 mois et demi sans emploi et en recherche d'emploi, 1 mois et demi sans emploi et n'en recherchant pas, et 1 mois en formation.

Six mois après la sortie de formation, 48% des anciens stagiaires occupaient un emploi. ¾ d'entre eux occupent toujours un emploi à 12 mois. Dans 8 cas sur 10, le poste occupé est le même à 6 mois et à 12 mois.

Plus de 6 personnes en emploi sur 10 sont en contrat durable

Interrogées sur leurs conditions de travail, neuf personnes en emploi sur dix se disent satisfaites (59% des anciens stagiaires se déclarent tout à fait satisfaits et 28% plutôt satisfaits).

Près de la moitié des personnes en emploi, douze mois après leur sortie de formation, occupait un emploi d'ouvrier² (48%). Les employés représentaient 35% des personnes en emploi.

Enfin, près d'une personne sur deux était titulaire d'un contrat à durée indéterminée, et 16% étaient en contrat à durée déterminée de plus de 6 mois.

S'agissant des conditions salariales, 40% des personnes en emploi à temps plein étaient

rémunérées en dessous de 1 400 € net mensuel, et 30% étaient rémunérées entre 1 400 € et 1 700 €³.

Le principal secteur employeur reste celui des services marchands qui comptabilise plus d'une personne en emploi sur deux. Dans le détail, le commerce emploie 16% des salariés et le secteur « Transport, manutention et logistique » en emploie 14%.

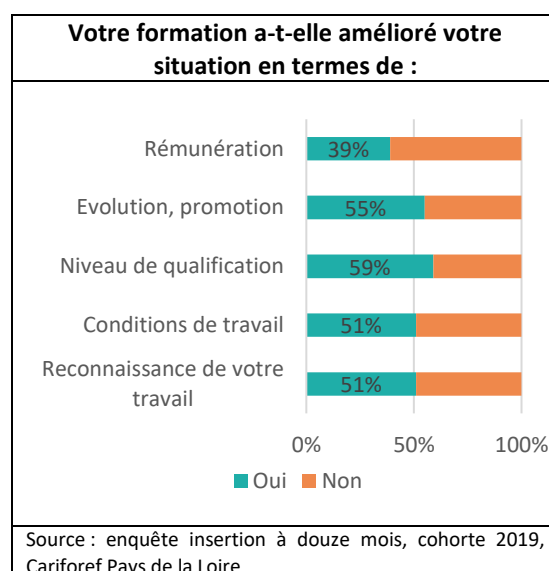
Le second secteur employeur est celui des services non marchands avec 16% des salariés qui exercent majoritairement dans le sous-secteur « Hébergement et action sociale, aide à la personne » (6% des salariés) ainsi que dans l'administration publique (5%).

Le secteur de l'industrie emploie 15% des anciens stagiaires et celui du BTP 10%.

Plus qu'un nouvel emploi, un nouveau métier

Comme pour la cohorte précédente, l'enquête met en avant que les 2/3 des candidats interrogés ont très peu d'expérience sur le métier qu'ils exercent aujourd'hui, et en l'occurrence moins d'un an, soit la durée depuis laquelle ils sont sortis de formation. La formation leur a servi de tremplin vers un nouveau métier.

Notons que 92% des personnes interrogées déclarent apprécier le métier qu'elles occupent.



6 anciens stagiaires sur 10 ont déclaré que la formation suivie leur avait permis d'améliorer leur

² En termes de catégorie socio professionnelle

³ Au 01/01/2021, le montant du smic net mensuel est de 1 231 €.

niveau de qualification, un sur deux qu'elle avait amélioré leurs conditions de travail et leur situation en termes de reconnaissance de leur travail.

Plus d'un ancien stagiaire sur cinq en recherche d'emploi 12 mois après la sortie de formation

22% des anciens stagiaires se sont déclarés sans emploi et en recherche d'emploi, douze mois après leur sortie de formation. Ils étaient 28% dans cette même situation six mois après leur formation. Notons que sur la cohorte précédente, ils représentaient 19%.

Parmi eux, la moitié a tout de même occupé un emploi depuis sa sortie de formation.

Interrogés sur la principale difficulté rencontrée, les anciens stagiaires ont cité le confinement et la crise sanitaire dans un cas sur deux.

Comme à 6 mois, et comme pour la cohorte précédente, seule la moitié des stagiaires ont déclaré être accompagnés dans leur recherche d'emploi, principalement par Pôle emploi (61%) et les Missions locales (20%).

Si on s'intéresse aux caractéristiques de ces demandeurs d'emploi, on retrouve deux types de profil. Une partie d'entre eux sont plus fréquemment issus d'une formation préparatoire, de type « Remise à niveau, maîtrise des savoirs de

base, aide à l'élaboration d'un projet professionnel, découverte des métiers ». Dans ce cas, ils ont les caractéristiques des stagiaires de cet objectif. Ils sont plus jeunes et plus souvent éligibles au PIC que les autres stagiaires. L'autre partie de ces demandeurs d'emploi sont proportionnellement plus âgés que les autres stagiaires : 20% ont plus de 50 ans contre 14% pour l'ensemble des stagiaires.

Un ancien stagiaire sur dix est sans emploi et n'en recherche pas

Douze mois plus tard, 8% des anciens stagiaires sont en formation et ils étaient déjà en formation à six mois pour la moitié d'entre eux. Pour 2/3 d'entre eux, il s'agit d'une suite logique à leur 1^{ère} formation. À noter que ces stagiaires sont pour la moitié d'entre eux issus d'une formation de l'objectif 1 « Remise à niveau – découverte métiers ».

Enfin, 9% des anciens stagiaires sont sans emploi et ne recherchent pas d'emploi. La première raison invoquée est celle des problèmes de santé (1/3 des cas), la seconde raison concerne un congé maternité (19%). Parmi ces stagiaires, les femmes et les séniors sont sur-représentés par rapport à l'ensemble de la population formée.



ÉVALUATION PAR
OBJECTIF



QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES ENTRÉS SUR UNE FORMATION RELEVANT DE L'OBJECTIF « REMISE A NIVEAU, MAITRISE DES SAVOIRS DE BASE, AIDE A L'ÉLABORATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL, DÉCOUVERTE DES MÉTIERS » ?

[Dispositifs REGION FORMATION – PREPA]

Objectif 1

[REGION FORMATION – PREPA]

En 2019, 6 290 stagiaires ont bénéficié d'une formation REGION FORMATION – PREPA AVENIR, PREPA CLES ou PREPA REBOND, en Pays de la Loire. Ces formations ayant pour objectif la remise à niveau, la maîtrise des savoirs de base, la découverte des métiers et l'élaboration d'un projet professionnel, elles s'adressent à des publics peu ou pas qualifiés et de fait tous les bénéficiaires sont éligibles au PIC.

Seul 1/3 des anciens stagiaires sont en emploi 12 mois plus tard

Un an après être sorti d'une formation REGION FORMATION relevant de l'objectif 1, 34 % des stagiaires (31% à 6 mois) sont en situation d'emploi, 32 % sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (35% à 6 mois), 17% sont inactifs (13% à 6 mois) et 16 % sont en formation (21%). Rappelons que ces formations n'ont pas pour objectif direct l'insertion professionnelle dès la sortie de la formation, il s'agit bien de se remettre à niveau, de maîtriser des savoirs, d'élaborer un projet professionnel ou encore de découvrir un milieu professionnel.

Quelques nuances existent selon le dispositif de formation. Les formés issus de PREPA AVENIR affichent un taux d'insertion en emploi à 12 mois de 35%, quand les formés issus de PREPA REBOND s'insèrent à 24% et ceux issus de PREPA CLES à 34%.

Le contexte de crise sanitaire et économique dans lequel s'est inscrite la sortie de formation joue ici aussi en défaveur de l'insertion dans l'emploi. Comparativement à la cohorte précédente, le taux d'insertion en emploi est en baisse de 11 points.

Rupture ne rime pas toujours avec difficultés d'insertion

Un tiers des stagiaires de cet objectif n'a pas suivi la formation en entier. La principale raison de ces abandons est le retour à l'emploi (28% des abandons). D'autres raisons sont également souvent évoquées par les formés, telles qu'une

formation qui ne répond pas aux attentes (8%) ou l'entrée dans une autre formation (souvent qualifiante).

Interrogés sur leur capacité à se projeter dans l'avenir, 31% des stagiaires ayant rompu la formation avant son terme ont déclaré en avoir des difficultés. Par ailleurs, 28% ont déclaré manquer de confiance en eux.

Quoiqu'il en soit, 83% des stagiaires qui n'ont pas suivi en entier leur formation ont déclaré qu'un accompagnement mieux adapté n'aurait pas eu d'impact sur leur choix.

L'insertion en emploi à douze mois est d'ailleurs supérieure pour les stagiaires qui ont déclaré ne pas avoir suivi leur formation en entier : 36% comparée à celle des stagiaires qui ont suivi leur formation en entier : 32%.

Un nombre d'inactifs en forte hausse

La part des anciens stagiaires sans emploi et ne recherchant pas d'emploi (inactif) est en forte hausse par rapport à la cohorte précédente : 17% contre 9% pour les stagiaires formés en 2018. Plus de la moitié d'entre eux n'ont occupé aucun emploi depuis leur sortie de formation.

Interrogés sur les raisons expliquant leur inactivité, 29% ont déclaré avoir des problèmes de santé, 20% être en congé maternité.

A noter que les femmes et les personnes de plus de 50 ans sont surreprésentées parmi ces inactifs. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, les personnes inactives à 12 mois sont plus nombreuses à avoir suivi leur formation en entier que celles en emploi à 12 mois.

Un accès à l'emploi compliqué

Quatre stagiaires sur dix n'ont occupé aucun emploi depuis leur sortie de formation douze mois plus tôt, et dans ce cas ils se trouvent soit en formation (1 sur 10), soit inactifs (1 sur 10) soit à la recherche d'un emploi (2 sur 10).

En ajoutant les stagiaires qui ont connu un emploi sur la période mais qui se trouvent à nouveau sans emploi, ce sont 3 stagiaires sur 10 qui recherchent un emploi douze mois après leur sortie de formation. 61% d'entre eux ont déclaré être accompagnés dans cette recherche, par Pôle Emploi dans la moitié des cas et par la mission locale pour 30% d'entre eux.

Ils sont globalement satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié : dans plus de 80% des cas, la note attribuée à cet accompagnement est au minimum égale à 7/10.

Interrogés sur les principales difficultés rencontrées dans leur recherche d'emploi, les anciens stagiaires ont cité des problèmes de locomotion (17% d'entre eux), des problèmes de santé (15%) mais aussi le confinement et la crise sanitaire.

Stabilité et satisfaction pour les anciens stagiaires ayant retrouvé un emploi

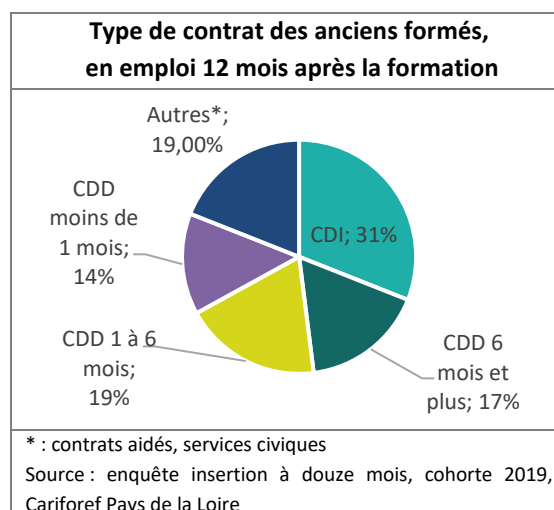
Douze mois après la sortie de formation, ce sont 34% des anciens stagiaires de l'objectif 1 qui occupent un emploi. Dans 8 cas sur 10, l'emploi occupé à 12 mois est le même que celui occupé à 6 mois.

Globalement, ces stagiaires sont satisfaits de leurs conditions de travail (88% des cas) et apprécient leur métier (87% des cas).

Même si seulement 39% des personnes en emploi considèrent que c'est la formation suivie qui leur a permis de retrouver un emploi, 87 % des personnes jugent la formation qu'ils ont suivie satisfaisante.

Des conditions de travail moins favorables

Douze mois après leur sortie de formation, les anciens stagiaires de l'objectif 1 qui occupent un emploi connaissent des conditions de travail moins favorables que les autres anciens stagiaires qui ont suivi une formation relevant de l'offre de formation de Pôle emploi et du Conseil régional en 2019.



En matière de contrat de travail, 31% des anciens stagiaires de l'objectif 1 qui occupent un emploi à douze mois sont en CDI (51% pour les stagiaires des autres objectifs) et 19% en CDD de 6 mois et plus. 48% des salariés sont employés (31%) et 24% sont des ouvriers qualifiés (42%). 55% d'entre eux exerçaient leur activité à temps plein (78%). Enfin, 48% d'entre eux travaillent dans le secteur des services marchands (plus précisément 15% dans le commerce, 7% dans l'hébergement-restauration, 6% dans le transport-manutention-logistique), 27% dans le secteur des services non marchands (plus précisément 13% dans l'hébergement-action sociale et aide à la personne), 14% dans l'industrie et 5% dans le BTP.



QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES ENTRÉS
SUR UNE FORMATION RELEVANT DE
L'OBJECTIF « CRÉATION ET REPRISE
D'ENTREPRISE » ?

[Dispositifs REGION FORMATION – ACCES
ENTREPRENEUR et AIF visant une création
ou reprise d'entreprise]

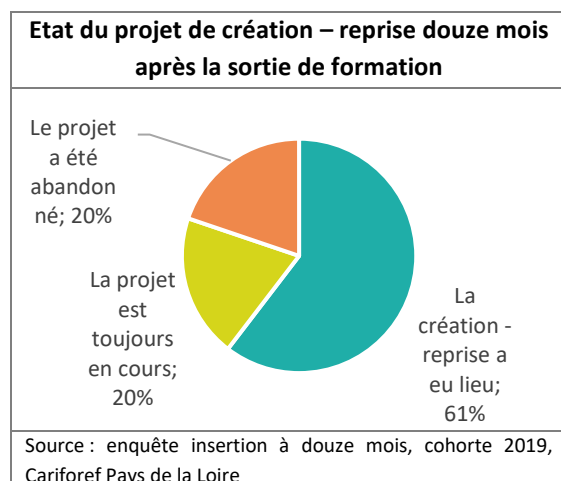
Objectif 2

En 2019, environ 1 300 stagiaires ont suivi une formation dont l'objectif principal était de les aider à créer ou à reprendre une entreprise. Ils représentent 2,7% des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'Offre régionale de formation de la Région Pays de la Loire ou de Pôle emploi cette année-là.

Pour atteindre leur objectif, les stagiaires se sont formés soit dans le cadre du dispositif d'Aide Individuelle à la Formation (60% des bénéficiaires) soit via une formation « Accès entrepreneur » (40%). Si l'objectif pour les stagiaires est le même, les contenus des formations diffèrent. En effet, les formations relevant du programme « Accès entrepreneur » ainsi qu'une partie des formations du programme AIF proposent des contenus spécifiques à la création ou à la reprise d'une entreprise. En revanche, 20% des stagiaires AIF n'ont pas fait une formation spécifique à la création ou à la reprise d'une entreprise, mais ils ont déclaré lors de l'enquête téléphonique, avoir suivi cette formation dans le but de créer ou de reprendre une entreprise. Il s'agissait alors de formation à l'exercice d'un métier.

Douze mois plus tard, 61% des projets de création – reprise d'entreprise ont abouti

Six mois après la sortie de formation, 52% des anciens stagiaires avaient réussi à créer ou reprendre une entreprise. Douze mois après la sortie, ce taux monte à 61%.



La part des projets qui ont abouti est en nette baisse par rapport à la cohorte précédente (72%).

Elle est différente selon le dispositif de formation initialement suivi : les stagiaires ayant suivi une formation « Accès entrepreneur » ont réussi à créer leur entreprise dans un cas sur deux. Les stagiaires ayant bénéficié du dispositif d'Aide Individuelle à la Formation ont réussi dans 67% des cas.

A noter également que 20% des projets étaient toujours en cours à 12 mois mais n'avaient pas encore abouti et que 20% des projets avaient été abandonnés. La situation économique liée à la crise sanitaire est le principal frein évoqué par les stagiaires ayant repoussé ou abandonné leur projet.

La moitié des créations sous le régime du micro-entrepreneuriat

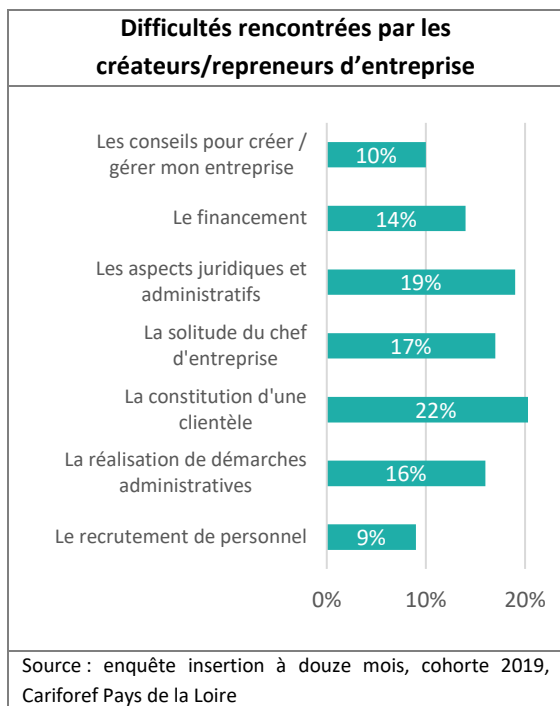
Les créateurs ont principalement investi dans les secteurs de l'hébergement/restauration (17 %), du BTP (17%) et du commerce (17%). Près de sept stagiaires sur dix avaient déjà exercé dans le secteur auparavant.

Plus de la moitié (51 %) des créations/reprises d'entreprise se sont faites sous le statut de micro-entrepreneur et 1/3 sous le statut d'EURL ou SARL.

Deux entreprises créées sur dix ont déjà recruté du personnel, le plus souvent sur un contrat à durée indéterminée.

Se constituer une clientèle : principale difficulté rencontrée par les chefs d'entreprises

Interrogés sur les difficultés qu'ils ont rencontrées, comme pour la cohorte précédente, plus d'un créateur sur cinq juge difficile de se constituer une clientèle. Les aspects juridiques et administratifs sont également évoqués comme une difficulté par 19% des créateurs.



Près de sept créateurs sur dix ont bénéficié d'une aide publique

67% des créateurs/repreneurs ont bénéficié d'une aide publique. Deux tiers d'entre eux ont eu recours à l'Accre (Aide à la création ou la reprise d'entreprise) qui exonère quasi totalement des cotisations sociales de dirigeant pour la 1^{ère} année d'activité. 38% ont eu recours à l'Arce (Aide à la reprise ou à la création d'entreprise). Cette aide, versée par Pôle emploi, permet de percevoir les allocations chômage sous forme de capital ou de bénéficier d'un maintien des allocations pendant les premiers mois d'activités.

45% des créateurs d'entreprises ont mobilisé plus de 8 K€ pour démarrer leur entreprise et ils sont même près d'un tiers à avoir mobilisé plus de 16 K€.



QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES ENTRÉS
SUR UNE FORMATION RELEVANT DE
L'OBJECTIF « OBTENTION D'UNE
QUALIFICATION » ?

[Dispositifs REGION FORMATION - VISA
METIERS et AIF visant une qualification]

Objectif 3

En 2019, plus de 25 000 stagiaires sont entrés sur une formation dont l'objectif principal était d'obtenir une qualification en lien avec les besoins de l'économie. Ils représentent 51 % des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'Offre de formation de la Région et de Pôle emploi en Pays de la Loire cette année-là.

Une hausse du taux d'insertion en emploi

Un an après être sortis d'une formation relevant de l'offre ligérienne de la Région ou de Pôle emploi, 65 % des stagiaires sont en situation d'emploi. Ce taux est en hausse de 11 points par rapport à celui constaté à 6 mois. Pour les autres, 20 % sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (32% à 6 mois), 8 % sont inactifs (7% à 6 mois), 5 % sont en formation (5% à 6 mois) et 2 % sont en cours de création ou de reprise d'une entreprise.

Comme pour les autres dispositifs, et en raison de la crise sanitaire, les résultats en termes d'insertion sont moins élevés pour cette cohorte que pour la cohorte 2018. Néanmoins, la baisse de l'insertion dans l'emploi observée entre les deux cohortes est moins importante pour l'objectif 3 que pour les autres objectifs. Pour mémoire, tous objectifs confondus, l'insertion dans l'emploi à 12 mois était de 69% pour la cohorte 2018. Elle est de 56% pour

la cohorte 2019, soit une baisse de 13 points. Pour l'objectif 3, le taux d'insertion dans l'emploi était de 71% l'an passé contre 65% cette année, soit 6 points de moins.

Une forte hausse de l'insertion en emploi pour le public PIC

Pour cet objectif de formation, le taux d'insertion dans l'emploi pour le public PIC est en forte hausse entre les 6 mois et les 12 mois qui ont suivi la sortie de formation, passant de 52% à 68%. On constate d'ailleurs à 12 mois un taux d'insertion en emploi plus élevé pour le public PIC (68%) que pour le public non PIC (63%). En revanche, le public non PIC est plus souvent en formation à 12 mois (6%) que le public PIC (4%).

Si au global le taux d'insertion en emploi est quasiment identique, que les stagiaires aient suivi une formation Visa métiers ou une formation AIF visant l'obtention d'une qualification, il diffère lorsque l'on croise le dispositif avec le type de public (cf. tableau ci-dessous). Le public PIC qui a suivi une formation AIF est en emploi dans 6 cas sur 10 quand le public PIC ayant suivi une formation Visa métiers est en emploi dans 7 cas sur 10.

Situation à 12 mois selon le dispositif de formation et le type de public						
	AIF			Visa métiers		
	Non PIC	PIC	Ensemble	Non PIC	PIC	Ensemble
En emploi	68%	59%	65%	61%	70%	66%
En formation	4%	6%	4%	8%	3%	5%
Sans emploi en recherche d'emploi	21%	24%	22%	21%	18%	19%
Inactif	6%	8%	6%	9%	8%	8%
Autres situations	1%	2%	1%	3%	0%	2%

Source : enquête insertion à douze mois, cohorte 2019, Cariforef Pays de la Loire

Le domaine de formation : un fort effet de différenciation sur le retour à l'emploi

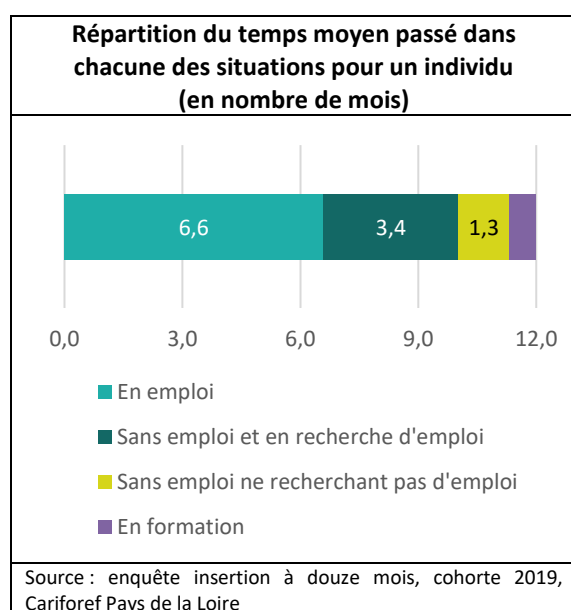
Comme constaté à 6 mois, l'insertion n'est pas la même selon le domaine de la formation suivie. Ainsi, certains domaines affichent des taux élevés : 72% des stagiaires qui ont suivi une formation dans

le domaine « Santé, action sociale, aide à la personne » sont en emploi à 12 mois, 71% pour le domaine « Transport, logistique » et 70% pour le BTP. D'autres domaines affichent des résultats en demi-teinte comme l'« Agriculture »(55%) et le « Sport animation »(58%). A noter toutefois que la part des personnes en formation dans ces deux

derniers domaines est relativement élevée à 12 mois : respectivement 14% et 13% contre 5% en moyenne tous domaines confondus.

Une certaine stabilité dans le retour à l'emploi

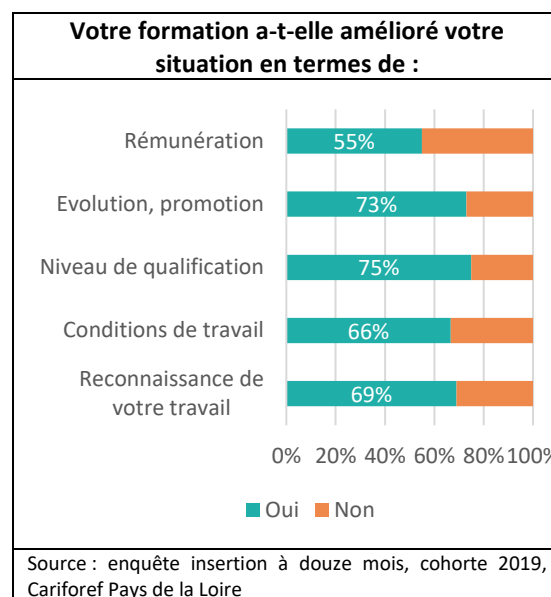
Durant la première année qui a suivi leur sortie de formation, les stagiaires qui visaient l'obtention d'une qualification ont passé en moyenne 6 mois et demi en emploi et 3 mois et demi sans emploi et en recherche d'emploi. Au-delà de ce constat, on observe une stabilité dans l'emploi occupé. Ainsi, près des trois quarts des personnes en emploi un an après leur sortie de formation occupent le même poste que celui occupé à six mois.



La formation a sensiblement amélioré la situation des stagiaires

Sur l'ensemble des items évalués lors de l'enquête, la formation a amélioré la situation des stagiaires de cet objectif de façon plus importante que pour les autres objectifs. Ainsi, $\frac{3}{4}$ des stagiaires considèrent que la formation a amélioré leur niveau de qualification (59% en moyenne tous dispositifs confondus). 69% estiment quant à eux que la formation a amélioré la reconnaissance de leur travail (51%).

Comme pour la cohorte précédente, près de 8 anciens stagiaires sur 10 ont déclaré avoir retrouvé un emploi grâce à la formation suivie. Emploi qu'ils jugent d'ailleurs en lien avec leur formation dans 78% des cas.



Un emploi durable pour 58% des anciens stagiaires

En termes de contrat de travail, 42% des personnes en emploi sont en CDI et 16% en CDD de 6 mois et plus. 35% des salariés sont employés et 43% sont des ouvriers qualifiés. 86% d'entre eux exerçaient leur activité à temps plein.

Dans l'ensemble, 9 stagiaires sur 10 sont satisfaits ou très satisfaits de leurs conditions de travail.

Un ancien stagiaire sur deux a déclaré travailler dans le secteur des services marchands (plus précisément 23% dans le transport-manutention-logistique, 11% dans le commerce), 18% ont déclaré travailler dans le secteur des services non marchands, 11% dans l'industrie comme dans le BTP.

Enfin, interrogés sur leur satisfaction quant à leurs conditions de travail, 59% des anciens stagiaires se déclarent tout à fait satisfaits et 29% plutôt satisfaits.

Plus qu'un nouvel emploi, un nouveau métier

A peine un quart des formés ont indiqué une expérience supérieure à un an sur le métier exercé. L'enquête met en avant que les $\frac{3}{4}$ des candidats interrogés ont très peu d'expérience sur le métier qu'ils exercent aujourd'hui, et en l'occurrence moins d'un an, la durée depuis laquelle ils sont sortis de formation. On peut donc dire que la formation leur a servi de tremplin vers un nouveau métier. Un métier déclaré comme étant apprécié

par 94% des anciens stagiaires aujourd'hui en emploi.

Douze mois après la sortie de formation, plus d'une personne sur quatre toujours sans emploi

Un an après être sorti de formation, 21% des anciens stagiaires sont sans emploi et en recherche d'emploi (20% pour la cohorte précédente) et 8% sont sans emploi mais n'en recherchent pas (4% pour la cohorte précédente). Néanmoins, un peu plus de la moitié d'entre eux ont occupé au moins un emploi depuis leur sortie de formation.

Interrogés sur les raisons qui pourraient expliquer les difficultés de retour à l'emploi, les anciens

stagiaires sont nombreux à évoquer le contexte économique lié à la crise sanitaire (environ la moitié), des problèmes de mobilité (15%) ou encore un manque d'expérience professionnelle sur le métier appris (12%).

De plus, seulement 38% d'entre eux ont déclaré être accompagnés dans leur recherche d'emploi. Pour les personnes accompagnées, elles sont globalement satisfaites de leur accompagnement avec une note moyenne attribuée à celui-ci de 7,4/10.



QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES ENTRÉS
SUR UNE FORMATION RELEVANT DE
L'OBJECTIF « ACCES DIRECT A
L'EMPLOI » ?

[Dispositifs REGION FORMATION ACCES
EMPLOI AFPR, POEC, POEI, Parcours TPME
mis en œuvre par Pôle emploi ou par les
OPCO]

Objectif 4

En 2019, environ 9 100 stagiaires ont suivi une formation dont l'objectif principal était d'accéder directement à un emploi. Ils représentent 19 % des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'Offre régionale de formation de la Région Pays de la Loire ou de Pôle emploi cette année-là.

Pour atteindre cet objectif, les stagiaires ont été orientés vers quatre dispositifs relevant de REGION FORMATION - ACCES EMPLOI et mis en œuvre par Pôle emploi : AFPR (29% des stagiaires), POEI (12%), POEC (44%) et Parcours TPME (15%).

Un taux d'insertion dans l'emploi qui évolue peu après 6 mois

Globalement, les formations qui visent l'accès direct à l'emploi atteignent leur objectif puisque six mois après leur sortie de formation, 68% des anciens stagiaires sont en emploi et 22% sont sans emploi et en recherche d'emploi. Douze mois plus tard, cette insertion a peu évolué : 70% des anciens stagiaires sont en emploi et 16% sans emploi et en recherche d'emploi⁴. On note toutefois une hausse de la part des CDI parmi les personnes occupant un emploi, passant de 56% 6 mois après la sortie de formation, à 64% 12 mois après la sortie de formation.

Ce taux d'insertion dans l'emploi à 12 mois est inférieur de 10 points à celui constaté lors de l'enquête réalisée l'an passé auprès des stagiaires entrés en 2018. La crise économique liée à la crise sanitaire Covid 19 en est certainement le principal facteur explicatif.

L'insertion varie selon le dispositif de formation

Comme constaté lors de l'enquête insertion à 6 mois et lors de la précédente enquête à 12 mois, le dispositif de la POEC affiche un taux d'insertion inférieur aux autres dispositifs constituant cet objectif. Ainsi, 65% des anciens stagiaires ayant bénéficié d'une POEC sont en emploi douze mois après être sortis de formation. Ce taux passe à 71% pour les stagiaires ayant suivi une POEI et à 75% pour les stagiaires ayant bénéficié d'une AFPR ou d'un Parcours TPME.

Un emploi durable pour 77% des anciens stagiaires

En termes de contrat de travail, un an après leur sortie de formation, 64% des personnes en emploi occupent un poste en CDI (soit 17 points de plus que la moyenne tous objectifs confondus) et 13% en CDD de 6 mois et plus. Peut-être également en raison de la situation économique, la part des emplois durables pour les personnes formées en 2019 est en baisse de 9 points par rapport à celle observée pour les personnes formées en 2018.

Notons que 29% des salariés sont employés et 46% sont des ouvriers qualifiés. 85% d'entre eux exerçaient leur activité à temps plein.

Plus d'un ancien stagiaire sur deux a déclaré travailler dans le secteur des services marchands (plus précisément 15% dans le transport-manutention-logistique, 14% dans le commerce, 10% dans l'informatique), 9% ont déclaré travailler dans le secteur des services non marchands, 9% dans le BTP et 19% dans l'industrie.

Interrogés sur leur satisfaction quant à leurs conditions de travail, 64% des anciens stagiaires se déclarent tout à fait satisfait et 25% plutôt satisfait.

Les effets de la formation toujours présents douze mois plus tard

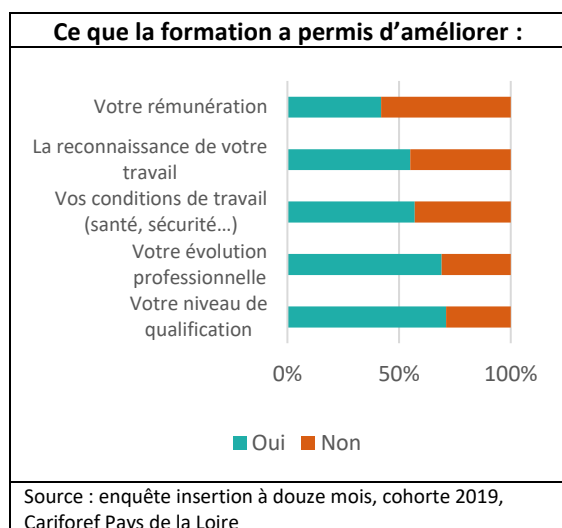
Si on observe une bonne insertion dans l'emploi, on observe également une stabilité dans l'emploi occupé. Ainsi, près de huit personnes sur dix en emploi un an après leur sortie de formation occupent le même poste que celui occupé à six mois.

Par ailleurs, si comme lors de la précédente enquête à 12 mois les bénéficiaires sont nombreux à juger que leur emploi est en lien avec leur formation (78%), ils sont moins nombreux sur cette cohorte à considérer que c'est la formation suivie qui leur a permis de retrouver un emploi (64% pour les entrants 2019 contre 80% pour les entrants 2018).

En revanche, 43% citent le recours à leur réseau professionnel et personnel comme facteur leur

⁴ Parmi les répondants à l'enquête insertion à 12 mois

ayant permis un retour à l'emploi et 46% évoque la motivation dont ils ont fait preuve.



Les dispositifs POEI et AFPR engagent l'entreprise et le salarié sur la signature d'un contrat de travail d'une durée de 6 à 12 mois au terme de la formation. Cela a concerné la moitié des stagiaires interrogés dans le cadre de l'objectif « Accès direct à l'emploi ». Pour les anciens stagiaires d'une POEI ou d'une AFPR en emploi 12 mois après leur sortie de formation, 77% d'entre eux sont toujours dans l'entreprise avec laquelle ils avaient signé leur convention.

Plus qu'un nouvel emploi, un nouveau métier

Si un quart des formés ont indiqué une expérience supérieure à un an sur le métier exercé, l'enquête met en avant que les ¾ des candidats interrogés ont très peu d'expérience sur le métier qu'ils exercent

aujourd'hui, et en l'occurrence moins d'un an, la durée depuis laquelle ils sont sortis de formation. Comme pour les stagiaires ayant suivi une formation qualifiante (objectif3), on peut dire que la formation leur a servi de tremplin vers un nouveau métier. Un métier déclaré comme étant apprécié par 93% des anciens stagiaires aujourd'hui en emploi.

Douze mois après leur sortie de formation, 22% des anciens stagiaires sont sans emploi

Un an après être sorti de formation, 16% des anciens stagiaires sont sans emploi et en recherche d'emploi et 6% sont sans emploi mais n'en recherchent pas. ¾ d'entre eux ont occupé au moins un emploi depuis leur sortie de formation. A noter qu'il s'agit de l'objectif de formation pour lequel les difficultés d'insertion sont les plus faibles.

Interrogés sur les raisons qui pourraient expliquer ces difficultés de retour à l'emploi, les anciens stagiaires sont nombreux à évoquer la crise sanitaire (1 personne sur 2).

Comme pour les autres objectifs, on constate que seulement un demandeur d'emploi sur cinq se déclare accompagné dans sa recherche d'emploi.



QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES ENTRÉS
SUR UNE FORMATION RELEVANT DE
L'OBJECTIF « MISE A JOUR DES
COMPETENCES » ?

[Dispositifs AIF de Pôle emploi – hors
objectifs « Création d'entreprise » et
« Obtention d'une qualification »]

En 2019, 22 400 stagiaires⁵ sont entrés en formation sur le dispositif AIF (Aide Individuelle à la formation) proposé par Pôle emploi en Pays de la Loire. Ces formations visent plusieurs objectifs et principalement l'obtention d'une certification (72% des entrées), la professionnalisation⁶ (17% des entrées), le perfectionnement et l'élargissement des compétences (4%) ou encore la création/reprise d'une entreprise (3%).

Pour mémoire, sont analysés dans cette partie uniquement les résultats pour les stagiaires ayant bénéficié du dispositif AIF mais ayant déclaré ne viser ni l'obtention d'une certification, ni la création/reprise d'une entreprise. Cela concerne 5 540 stagiaires en 2019, soit 11% des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'Offre régionale de formation de la Région Pays de la Loire ou de Pôle emploi cette année-là.

Un taux d'insertion dans l'emploi qui évolue peu après 6 mois

Un an après être sorti d'une formation dont l'objectif était la mise à jour des compétences 60 % des stagiaires (57% à 6 mois) occupent un emploi, 26 % sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (29% à 6 mois), 6 % sont inactifs, 5 % sont en formation et 3 % sont en cours de création ou de reprise d'une entreprise.

Comme pour les autres dispositifs, l'insertion dans l'emploi sur la cohorte 2019 est inférieure à celle observée sur la cohorte 2018 (7 points d'écart), et ceci en raison de la situation économique provoquée par la crise sanitaire.

Une différence marquée entre le public PIC et le public non PIC

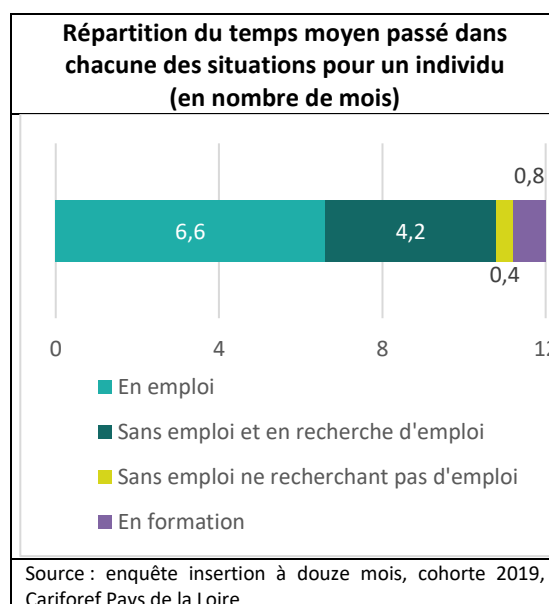
Alors qu'à 6 mois, les taux d'insertion dans l'emploi du public PIC et du public non PIC étaient proches, respectivement 57% et 58%, on constate une nette différence à 12 mois : 55% du public PIC est en

emploi quand 64% du public non PIC est dans cette situation. L'écart se situe principalement sur les non salariés, statut qui regroupe 13% des anciens stagiaires non PIC et 4% des anciens stagiaires PIC.

La finalité de la formation suivie a un impact certain sur l'insertion

Si l'ensemble des stagiaires souhaitent mettre à jour leurs compétences, ils ne visaient pas tous le même objectif. Pour plus d'un stagiaire sur trois, il s'agissait d'obtenir ou de renouveler une habilitation (CACES, Permis PL...). Le taux d'insertion de ces stagiaires est plus élevé que pour les autres stagiaires puisqu'ils sont 65% à être en emploi 12 mois après leur sortie de formation. Cependant, ce taux est en baisse car il était de 67% à 6 mois.

Un stagiaire sur cinq souhaitait se perfectionner dans une compétence spécifique (essentiellement sur la prise en main de logiciel). Leur taux d'insertion est un peu plus faible que la moyenne (56%), mais en hausse par rapport à celle constatée à 6 mois (51%).



⁵ Source : Pôle emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/formation/form?fi=52&fl=1&lk=0&pp=201901-201912&ss=1>

⁶ Les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Le temps passé en recherche d'emploi est en augmentation

Sur les douze mois qui ont suivi la sortie de formation, les anciens stagiaires ont passé en moyenne 6,6 mois en emploi. C'est un mois de moins que pour les stagiaires de la cohorte précédente. Ils ont passé 4,2 mois en recherche d'emploi, soit 1,2 mois de plus que leurs prédécesseurs. A titre de comparaison, les stagiaires de la cohorte précédente avaient passé en moyenne 3 mois en recherche d'emploi.

On observe par ailleurs une certaine stabilité dans l'emploi retrouvé. En effet, pour les stagiaires en emploi à 6 mois et à 12 mois, près de 8 sur 10 occupent le même poste.

84% des personnes en emploi sont satisfaites de leurs conditions de travail

Parmi les personnes en emploi à douze mois, 62% occupent un emploi durable (CDI ou CDD d'au moins 6 mois). C'est un peu moins que pour les autres objectifs de formation (64%), mais c'est un peu plus qu'à 6 mois (55%).

86% d'entre eux occupent un poste à temps plein, 40% sont ouvriers qualifiés et 28% employés.

Près de 2 stagiaires sur 3 ont déclaré travailler dans le secteur des services marchands (plus précisément 19% dans le transport-manutention-logistique, 17% dans le commerce), 13% dans l'industrie et 12% dans le BTP.

Interrogés sur leur satisfaction quant à leurs conditions de travail, 60% des anciens stagiaires se déclarent tout à fait satisfait et 24% plutôt satisfait.

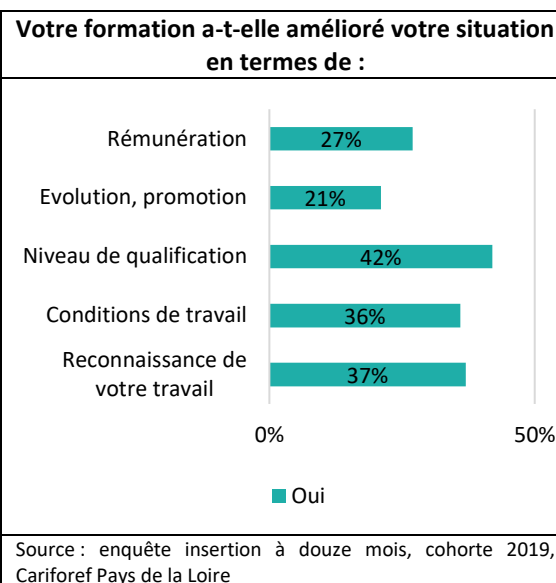
Une réelle mise à jour des compétences métier

Comme pour la cohorte précédente, si pour les autres objectifs de formation, les anciens stagiaires sont peu nombreux à avoir de l'expérience dans leur métier et donc sont plus nombreux à occuper un nouveau métier après leur formation, c'est moins le cas pour l'objectif 5 où un stagiaire sur deux avait déjà plus d'un an d'expérience sur le poste occupé à douze mois.

A noter que la quasi-totalité des anciens stagiaires en emploi douze mois plus tard ont déclaré apprécier leur métier (93%).

Les apports de la formation moins reconnus

Concernant tous les critères évalués au moment de l'interrogation, les retours des stagiaires sont plus mitigés que pour les autres objectifs de l'Offre. Par exemple, si tous dispositifs confondus les stagiaires considèrent pour la moitié d'entre eux que la formation a amélioré leur situation en matière d'évolution ou de promotion, ils ne sont que 21% dans ce cas pour l'objectif 5. Il en va de même pour les conditions de travail (51% vs 36%).



Malgré cela, 6 personnes sur 10 ont déclaré que c'est la formation qui leur a permis de retrouver un emploi. Un emploi qu'ils estiment en lien avec leur formation dans 66% des cas.

Douze mois après la sortie, un stagiaire sur quatre est toujours à la recherche d'un emploi

Si 26% des stagiaires sont sans emploi et en recherche d'emploi douze mois après la sortie de formation, comme pour l'objectif 3 la moitié d'entre eux ont tout de même occupé au moins un emploi depuis leur sortie de formation.

Interrogés sur les raisons qui pourraient expliquer ces difficultés de retour à l'emploi, une nouvelle fois, les anciens stagiaires sont nombreux à évoquer le confinement et la crise sanitaire. Ils citent aussi leur état de santé (15%) et un manque d'expérience professionnelle sur le métier appris (7%).



ANNEXES

Méthode

L'analyse qui précède s'appuie sur l'exploitation des données issues de l'enquête téléphonique effectuée en collaboration avec un centre d'appels, entre juin 2021 et juillet 2021, auprès des stagiaires qui ont débuté au cours de l'année 2019, une formation relevant du Programme régional de formation en Pays de la Loire et qui avaient terminé cette formation depuis au moins 12 mois au moment de l'interrogation. Cette enquête fait suite à celle réalisée entre septembre 2019 et novembre 2020, auprès de stagiaires qui ont débuté une formation relevant du Programme régional de formation au cours de l'année 2019 et qui avaient terminé cette formation depuis au minimum 6 mois au moment de l'interrogation.

Les stagiaires interrogés à 6 mois et qui avaient accepté d'être réinterrogés à 12 mois ont tous été recontactés, soit une population mère de 5 688 contacts. 3 080 d'entre eux ont accepté de répondre à cette enquête.

La méthode d'échantillonnage retenue pour l'enquête à 6 mois était celle d'un échantillon par quotas. Les variables d'identification sont le dispositif de formation, le sexe, et l'âge.

Compte tenu des quotas définis par le Cariforef et respectés par le centre d'appels, la population répondante est représentative de la population mère.

Le nombre de stagiaires ayant répondu à l'enquête à douze mois se répartit de la façon suivante :

- Objectif 1 « Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration d'un projet professionnel et découverte des métiers » : 980 répondants (489 « PREPA CLES », 394 « PREPA AVENIR » et 97 « PREPA REBOND »).
- Objectif 2 « Création ou reprise d'entreprise » : 320 répondants (115 « Accès entrepreneur » et 205 « AIF »).
- Objectif 3 « Obtention d'une qualification » : 571 répondants (415 « Visa métiers », et 156 « AIF »).
- Objectif 4 « Accès direct à l'emploi », 680 répondants (162 « AFPR », 144 « POEI », 284 « POEC » et 90 « Parcours TPME »).
- Objectif 5 « Mise à jour des compétences », 529 répondants « AIF ».

Indicateurs clés par dispositif de formation					
	Taux d'insertion en emploi	Taux de création/reprise d'entreprise	Taux de poursuite en formation	Nombre de stagiaires concernés	Nombre de répondants à l'enquête
PREPA AVENIR	35%		17%	1 937	394
PREPA CLES	34%		15%	3 730	489
PREPA REBOND	24%		18%	449	97
AIF	66%	67%*	4%	20 411	890
VISA METIERS	66%		5%	5 978	415
AFPR	73%		3%	2 613	162
POEC	65%		8%	3 982	284
POEI	72%		10%	1 148	144
PARCOURS TPME	74%		3%	1 390	90
ACCES ENTREPRENEUR	59%	50%	1%	519	115
Ensemble des dispositifs	56%	61%**	8%	42 157	3 080

Source : enquête insertion à douze mois, cohorte 2019, Cariforef Pays de la Loire ; entrées en formation, Conseil régional, Pôle emploi
* Une partie des stagiaires AIF ayant pour objectif la création ou la reprise d'une entreprise, ce taux les concerne uniquement.
** Sont considérés ici, les stagiaires AIF visant la création ou la reprise d'entreprise et les stagiaires ACCES ENTREPRENEUR.

Définitions

Dans le cadre de leur projet professionnel, les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un financement des frais de leur formation par la Région Pays de la Loire ou par Pôle emploi. Dans ce contexte, différents dispositifs peuvent être mobilisés.

Dans cette étude, les stagiaires sont analysés selon le dispositif dont ils ont bénéficié, et pour les stagiaires ayant bénéficié d'une Aide individuelle à la formation (AIF), selon l'objectif qu'ils visaient en finalité.

- Objectif 1 : Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration du projet professionnel, ou découverte des métiers (dispositifs Prépa)
- Objectif 2 : Création ou reprise d'entreprise (dispositifs Accès Entrepreneur et AIF)
- Objectif 3 : Obtention d'une qualification en lien avec les besoins de l'économie (dispositifs Visa Métiers, Visa Métiers + et AIF)
- Objectif 4 : Accès direct à l'emploi (dispositifs AFPR, POEC, POEI et Parcours TPME)
- Objectif 5 : Mise à jour de compétences (dispositif AIF)

Le public désigné « PIC » fait référence à différents éléments.

Ainsi, tout stagiaire ayant bénéficié d'un dispositif Prépa est considéré comme PIC, et tout stagiaire ayant bénéficié d'un dispositif Visa Métiers et étant d'un niveau validé de formation inférieur ou égal au niveau 3 (i.e. CAP, BEP) est considéré comme « PIC ».

Les stagiaires ayant bénéficié d'un dispositif Pôle emploi (AFPR, POEC, POEI, Parcours TPME, AIF) sont caractérisés « PIC » ou « non PIC » directement par Pôle emploi.

Objectif 1 : Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration d'un projet professionnel, découverte des métiers - [REGION FORMATION – PREPA]

Trois dispositifs sont regroupés sous un même objectif nommé « Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration d'un projet professionnel et découverte des métiers ».

Le dispositif « Prépa Avenir » permet de construire et de valider un projet professionnel réaliste à travers la découverte de différents secteurs professionnels et métiers. Sa durée est de cinq mois maximum mais varie selon le projet professionnel du stagiaire.

Le dispositif « Prépa Clés » permet de se remettre à niveau à tout moment d'un parcours, dans le but de préparer une entrée en formation qualifiante, un concours ou accéder directement à l'emploi, à travers l'acquisition ou le développement de compétences générales, ou la préparation de la certification CléA (Certificat de connaissances et de compétences professionnelles) ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires - équivalent au Bac).

Le dispositif « Prépa Rebond » prépare l'insertion socio-professionnelle de jeunes de moins de 26 ans déscolarisés, en levant les difficultés d'ordre socio-éducatif et initiant une démarche de projet professionnel. Il intègre un accompagnement renforcé, l'apprentissage des compétences clés, un travail sur les comportements et des stages pratiques. La durée maximum du parcours est de six mois.

Objectif 2 : Créer ou reprendre une entreprise - [REGION FORMATION – ACCES ENTREPRENEUR ET AIF CIBLEES]

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant du dispositif « Région formation - Accès Entrepreneur » et une partie d'« Aide individuelle à la formation » (AIF).

L'objectif des formations du premier dispositif est d'accompagner les stagiaires dans leur projet de création ou de reprise d'une entreprise.

Quant à l'AIF, elle peut être mobilisée par Pôle emploi au bénéfice d'un demandeur d'emploi, lorsqu'aucun autre dispositif ne peut venir financer les frais d'une formation en cohérence avec un projet professionnel. Dans ce cas précis, sont retenues uniquement les AIF ayant bénéficié à des stagiaires qui ont déclaré préparer la création/reprise d'une entreprise.

L'ensemble des formations de ces deux dispositifs sont regroupées sous un même objectif nommé « Création ou reprise d'une entreprise ».

Objectif 3 : Obtenir une qualification - [REGION FORMATION – VISA METIERS ET AIF CIBLEES]

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant des dispositifs « REGION FORMATION – VISA METIERS », « REGION FORMATION – VISA METIERS + » et une partie d'« Aide individuelle à la formation » (AIF). L'objectif des formations des deux premiers dispositifs est de former les demandeurs d'emploi afin de corriger les déséquilibres principalement structurels, mais aussi conjoncturels de qualification tout en répondant aux besoins en compétences recherchées par les entreprises du territoire pour lesquelles l'offre de formation initiale s'avère insuffisante. La finalité est de favoriser l'insertion des publics par la construction de parcours de formation individualisés d'accès à la formation.

Les formations proposées conduisent à des certifications de niveaux 3 (CAP, BEP), 4 (Baccalauréat), 5 (BTS, DUT) voire plus. Elles peuvent intégrer des séquences de remise à niveau contextualisée.

Quant à l'AIF, elle peut être mobilisée par Pôle emploi au bénéfice d'un demandeur d'emploi, lorsqu'aucun autre dispositif ne peut venir financer les frais d'une formation en cohérence avec un projet professionnel. Dans ce cas précis, sont retenues uniquement les AIF ayant bénéficié à des stagiaires dont la formation aboutissait à un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

L'ensemble des formations de ces trois dispositifs sont regroupées sous un même objectif nommé « Obtention d'une qualification en lien avec les besoins de l'économie ».

Objectif 4 : Accès direct à l'emploi - [REGION FORMATION – ACCES EMPLOI & AFPR, POEI, POEC et Parcours TPME/Pôle emploi]

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant des dispositifs « Action de Formation Préalable à un Recrutement » (AFPR), « Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle » (POEI), « Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective » (POEC) et « Parcours TPME ». L'AFPR est une formation de moins de 400h qui permet au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences professionnelles requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle Emploi. Le projet d'embauche peut viser un CDD de 6 mois minimum à 12 mois maximum, un contrat de professionnalisation à durée déterminée, ou un contrat de travail temporaire, si les missions se déroulent pendant au moins six mois dans les neuf mois consécutifs à la formation. La POEI a la même finalité que l'AFPR mais le projet d'embauche doit viser un CDD d'au moins 12 mois ou un CDI. La POEC est liée au besoin d'une branche. Contrairement à la POEI et à l'AFPR, les entreprises ne sont pas soumises à l'obligation de dépôt d'une offre d'emploi préalable à sa mise en œuvre. Pour autant, l'objectif est que le bénéficiaire se voit proposer, à l'issue de la POEC, un CDD de 12 mois minimum ou un CDI. Destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, le dispositif "parcours TPME vers l'emploi" permet d'ajuster les compétences du candidat avant l'embauche, grâce à une formation courte pouvant aller jusqu'à 800 heures pour un contrat d'une durée minimum de 6 mois. L'ensemble des formations de ces quatre dispositifs sont regroupées sous un même objectif nommé « Accès direct à l'emploi ».

Objectif 5 : Mise à jour des compétences - [AIF – POLE EMPLOI]

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant du dispositif d'« Aide individuelle à la formation » (AIF). L'AIF peut être mobilisée par Pôle emploi au bénéfice d'un demandeur d'emploi lorsqu'aucun autre dispositif ne peut venir financer les frais d'une formation en cohérence avec un projet professionnel. L'Aide individuelle à la formation (AIF) permet de co-financer, dans certaines situations spécifiques, tout ou partie des frais pédagogiques d'une formation en vue d'un retour durable à l'emploi. Les démarches individuelles de formation regroupent des actions de formations aux objectifs très variés. Dans ce cas précis, sont retenues uniquement les AIF ayant bénéficié à des stagiaires qui ne visaient ni l'obtention d'un diplôme ni la création ou la reprise d'une entreprise.



CARIFOREF des Pays de la Loire
12 boulevard Georges Pompidou 44200 Nantes
02 40 20 21 31

<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/>

info@cariforef-pdl.org

Direction-Administration : Valérie Lucas

Responsable de la rédaction : France Duquesnoy

Rédactrice : Barbara Commandeur



La publication et la synthèse de l'étude sont mises à disposition sous licence [CC BY NC SA 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).